

## ALLIANCES DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE D'UN MONTANT DE 1 000 000 000 DE DIRHAMS

Alliances Développement immobilier a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 1 000 000 000 de dirhams dont la souscription a eu lieu du 26 février au 02 mars 2015 inclus.

#### RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

Plafond	1 000 000 000 dirhams
Nombre maximum de titres	10 000 obligations
Valeur nominale	100 000 Dh
Date de jouissance	5 mars 2015
Date d'échéance	5 mars 2020
Maturité	5 ans
Taux d'intérêt facial	Fixe, en référence au taux 5 ans calculé à partir de la courbe de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10 février, soit 2,92% et augmenté d'une prime de risque de 275 points de base, soit 5,67%
Prime de risque	275 pbs
Remboursement du principal	In fine au pair
Méthode d'allocation	Au prorata de la demande
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse)

#### RESULTAT GLOBAL PAR TRANCHE

Les résultats définitifs de l'opération se présentent de la manière suivante :

Montant Souscrit	Catégorie Souscripteur	Catégorie Souscripteur	Total Attribution	Taux Satisfaction
192 600 000	A	Etablissement de Crédit	192 600 000	100%
570 300 000	B	OPCVM	570 300 000	100%
126 800 000	C	Sociétés d'assurances et organismes de retraites et de prévoyance	126 800 000	100%
110 300 000	E	Autres	110 300 000	100%

#### REPRESENTANT DES OBLIGATAIRES

Conformément à l'article 300 de la loi relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 et en attendant la tenue de l'Assemblée Générale des obligataires qui désignera le(s) représentant(s) de la masse dans les délais requis par ledit article, le Conseil d'Administration a désigné parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires, Abderrahmane FRAIKECH, avocat au barreau de Casablanca, en qualité de mandataire provisoire.

Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription.

# Économie

## Région de Casablanca

# Les élus approuvent les comptes de 2014

● Les recettes de la région ont chuté en 2014 de près de 2%. Huit conventions de partenariat ont été approuvées.

La session ordinaire du Conseil régional du Grand Casablanca, tenue en fin de semaine dernière, a été l'occasion de faire le point sur les programmes dans lesquels le Conseil régional est fortement impliqué. Par ailleurs, il était aussi question de l'approbation des comptes de l'exercice 2014. Les grands élus de la métropole ont pu également passer en revue les perspectives de coopération avec plusieurs organismes au sein de la région, qui ont été concrétisées par 8 nouvelles conventions. En chiffres, le montant des impôts et taxes transférés à la région au titre de l'année 2014 totalisait 108MDH, alors que le produit des taxes perçues localement a dépassé 114MDH. Les recettes émanant des taxes pré-



levées sur les contrats d'assurances et l'IS forment plus de 54% des revenus de la région du Grand Casablanca. Le compte administratif approuvé lors de cette session montre surtout que les recettes

émanant des taxes sur les carrières et les services portuaires ont enregistré une chute respectivement de 5,1% et 24%. Les taxes sur les services communaux forment pour leur part l'ossature des taxes locales



**Plan d'urgence, ligne ferroviaire Casablanca-Sidi El Aidi, projets sociaux culturels... les chantiers prioritaires.**

avec plus de 51MDH qui ont été collectés en 2014. De leur côté, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de près de 4% pour atteindre 30,6MDH. La même tendance haussière a été constatée pour l'année écoulée avec un montant des dotations qui a atteint 1,1MMDH, dont 510MDH ont été affectés pour l'année 2015. Le concours financier des communes de la région dans le budget de fonctionnement de l'autorité chargée des déplacements urbains n'a pu totaliser que 4,5MDH, soit une baisse de plus de 18%. Les conventions de partenariat qui ont été approuvées englobent essentiellement la ligne ferroviaire de Casablanca-Sidi El Aidi au sein de la commune de Bouskoura ainsi que l'implication du conseil dans plusieurs projets culturels et académiques. Il est à noter que la session ordinaire de la plus grande instance représentative des Casablancais a été marquée par une mobilisation des élus autour du plan d'urgence décrété pour la ville, ainsi que par le plan d'action qui a été établi par la Commission régionale du climat des affaires dont la réunion est attendue durant le mois d'avril prochain. ●

PAR **YOUNÈS BENNAJAH**  
y.bennajah@leseco.ma

## Économie de la connaissance

# L'éducation au coeur des enjeux

● Le Conseil du développement et de la solidarité lance le débat sur les transformations des modèles économiques, à l'ère de l'accélération de la connaissance. Éducation, politique, communication... les enjeux sont multiples.

Le gotha des médias, de l'économie, de l'éducation et de la diplomatie était convié le 5 mars au débat organisé par le Conseil du développement et de la solidarité (CDS) pour débattre des enjeux du nouveau paradigme qui éclot à l'ère du numérique. Luc Chatel, président du Groupe d'amitié France-Maroc à l'Assemblée nationale, a lancé la réflexion, suggérant la préparation de la société et de l'entreprise aux nouvelles données d'une économie de la connaissance et de l'immatériel, accélérée par l'hégémonie du nu-

mérique, les nouvelles technologies et le décloisonnement du savoir. Chatel a expliqué que «l'économie de la connaissance ne relève pas de la prospective; ce n'est pas un concept éthéré, mais bien une réalité. La connaissance, l'immatériel, l'intangible et surtout l'innovation, boostés par les nouvelles technologies, sont aujourd'hui le carburant de l'économie mondiale actuelle. En moins de 10 ans, l'humanité a produit plus de savoir que ce qu'elle a fait en 7.000 ans». L'émergence de ce nouveau paradigme exige une remise en cause des modèles éco-

nomiques, sociétaux et éducationnels caducs, au risque de se retrouver à la traîne. Par ailleurs, les perspectives reluisantes de cette époque de tous les «superlatifs» ne doivent pas occulter les défis de taille qui guettent autant les entreprises que les sociétés, notamment émergentes. Une pléthore de problématiques ont été soulevées par les différents intervenants. Il s'agit d'abord, en économie, de poser les jalons d'une économie collaborative qui prend de l'ampleur, qui s'impose petit à petit comme un modèle de référence. Et comme l'éducation reste

la pierre angulaire de la construction d'une société, les réflexions produites lors de la rencontre ont toutes convergé vers une refonte du système scolaire afin qu'il soit en cohérence avec les exigences de demain. Mieux armer les jeunes de créativité et de gestion des priorités est une condition sine qua non afin qu'ils puissent gérer les priorités dans un monde caractérisé par un torrent de savoirs et de connaissances. Les participants ont souligné leur inquiétude quant aux stratifications sociales au sein d'une même société. Le plus grand risque de l'émergence d'une économie de la connaissance est de laisser une grande partie de la population sur le banc de touche, notamment en matière d'accès au savoir et à la technologie. ●

PAR **ASMÀA ELKEZIT**  
a.elkezit@leseco.ma